



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-quatrième session

1^{er}-12 mars 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire et sa contribution à l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Communication présentée par la Nouvelle Association des femmes japonaises, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2009/1.



Déclaration

1. Depuis sa fondation en 1962, la Nouvelle Association des femmes japonaises milite notamment pour l'abolition des armes nucléaires, pour les droits des femmes et des enfants et pour la mobilisation solidaire des femmes du monde entier au service de la paix. En sa qualité d'organisation non gouvernementale, dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social, la Nouvelle Association des femmes japonaises participe aux conférences mondiales sur les femmes organisées sous l'égide des Nations Unies et aux sessions de la Commission de la condition de la femme.

2. À l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de son suivi, la Nouvelle Association des femmes japonaises a présenté des rapports sur la condition des femmes japonaises ainsi que sur les difficultés liées à la mise en œuvre nationale du Programme d'action de Beijing. Elle a participé aux activités de suivi au niveau régional en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'au niveau mondial.

3. Depuis l'Année internationale de la femme en 1975, le système des Nations Unies et les mouvements de femmes ont œuvré en commun en vue de réaliser les objectifs de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix. Dans ce contexte, lors de la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, les États Membres procéderont à l'examen des suites données au cours des 15 ans écoulés à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing de même qu'à celui des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La Nouvelle Association des femmes japonaises recommande que les questions suivantes soient dûment prises en compte pour que l'examen de Beijing+15 puisse donner lieu à des recommandations efficaces.

Égalité entre les sexes

4. Le Global Gender Gap Report 2009 (Rapport annuel 2009 sur les inégalités entre les sexes dans le monde), publié par le Forum économique mondial, souligne que beaucoup reste à faire dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de la législation et des politiques pour permettre aux femmes de jouir des mêmes possibilités que les hommes. Il souligne l'existence de problèmes tel que l'écart dans l'accès à l'éducation ainsi qu'aux soins de santé entre garçons et filles du fait qu'une moindre valeur accordée à ces dernières, outre les obstacles placés sur le chemin des femmes pour entrer dans le monde de travail et accéder à des postes de direction. De même, elles sont fortement sous-représentées parmi les responsables politiques et les décideurs. Le Rapport affirme que l'impact combiné de ces différentes inégalités a entraîné des pertes colossales pour la société tout entière et pour l'économie.

5. En février 2008, le Secrétaire général a lancé la campagne mondiale « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». Selon la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé, près de 70 % des femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles infligées par des hommes, et une femme sur cinq sera probablement violée au cours de sa vie. Les mariages précoces mettent en danger la santé des adolescentes et aujourd'hui plus de 130 millions de femmes ont subi des mutilations génitales, et 2 millions de petites filles sont à risque à cet égard. De nombreuses femmes sont soumises à d'autres pratiques néfastes comme les assassinats liés à la dot et les crimes d'honneur. En matière d'emploi, les femmes continuent d'occuper une position désavantagée en gagnant moins que les hommes,

phénomène qui s'est même aggravé en raison de la crise. Il est crucial que les États Membres manifestent leur volonté politique pour pleinement mettre en œuvre les accords internationaux tels que le Programme d'action de Beijing, les recommandations de Beijing+5, outre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

6. La Nouvelle Association des femmes japonaises accueille avec satisfaction la résolution 63/311 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies, de septembre 2009, proposant de créer un nouvel organisme pour les femmes, dirigé par un Secrétaire général adjoint. La Nouvelle Association s'associe à d'autres organisations non gouvernementales pour demander que ce nouvel organisme soit doté d'un mandat fort et d'un financement substantiel de manière à jouer un rôle primordial dans les politiques en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes. L'Association invite instamment les États Membres de ne pas se limiter à appuyer cet organisme pour les femmes, mais également à cette occasion de renforcer leurs propres mécanismes institutionnels visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.

Développement

7. Le Rapport 2009 sur les objectifs du Millénaire pour le développement déclare qu'en dépit des progrès importants qui ont été réalisés, les progrès sont trop lents pour atteindre les objectifs fixés. Les problèmes émergents tels que la crise économique, la pénurie alimentaire et le changement climatique ralentissent ces efforts et rendent une assistance financière accrue nécessaire en faveur des pays en développement. À l'échelle planétaire, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a diminué de 1,8 milliard en 1990 à 1,4 milliard 2005, toutefois la Banque mondiale a annoncé en septembre 2009 que la crise économique ferait tomber 89 millions de personnes dans l'extrême pauvreté d'ici fin 2010. Le Global Hunger Index 2009 (L'indicateur de la faim dans le monde) publié par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et d'autres groupes montrent que la faim a diminué de façon générale, avec une amélioration des indicateurs qui descendent d'« alarmant » (20,0) en 1990 à « sérieux » (15,2) en 2009. Cependant, dans 29 pays d'Afrique au sud du Sahara et d'Asie du Sud, l'indicateur dépasse le stade « alarmant » tandis que la malnutrition augmente chez les enfants. En comparant l'indicateur de la faim dans le monde avec l'indicateur des inégalités entre les sexes dans le monde, le Rapport de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires relève que les pays qui ont amélioré leur indicateur de la faim ont également progressé dans l'accès des femmes à l'éducation, ainsi que dans leur participation à la vie politique et à l'économie. La solution clef à la faim dans le monde consiste par conséquent à réduire les inégalités entre les sexes, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.

8. Selon les estimations du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes, les femmes constituent 70 % des pauvres dans le monde, en dépit du fait qu'elles font 66 % du travail et produisent 50 % des aliments. L'Organisation internationale du travail estime que 22 millions de femmes vont perdre leur travail en raison de la crise économique, faisant ainsi grimper le taux de chômage féminin à 7,4 % en comparaison de 7 % pour les hommes. Ces chiffres indiquent que les femmes sont largement sous-représentées aux postes de décision économique. Convaincue que le paradigme de développement actuel devrait être revu pour permettre aux politiques de développement de faire progresser

l'autonomisation des femmes et la réalisation des objectifs du Millénaire, la Nouvelle Association des femmes japonaises invite les États membres à :

- a) Intégrer une démarche axée sur l'égalité entre les sexes dans les politiques économiques et de l'emploi et augmenter la participation des femmes à la prise de décision;
- b) Recourir à des pratiques de budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes avec un mécanisme de traçabilité et d'évaluation des dépenses publiques;
- c) Augmenter l'aide afin d'accélérer les efforts en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et prendre en compte la nécessité du financement de l'égalité entre les sexes et des besoins des populations locales en accordant une attention particulière aux femmes;
- d) Étudier les conséquences du changement climatique et les dégâts infligés par la fréquence des catastrophes naturelles sur les populations socialement vulnérables, notamment les femmes, en vue de déterminer les mesures à prendre en tenant compte de l'égalité entre les sexes.

Paix

9. La Nouvelle Association des femmes japonaises renouvelle son appui à la résolution 1325 (2000) « Les femmes, la paix et la sécurité » du Conseil de sécurité ainsi qu'à la résolution 1820 (2008) sur l'élimination des violences sexuelles dans les situations de conflit et d'après conflit. Elle accueille avec satisfaction l'adoption des résolutions 1888 (2009) et 1889 (2009) qui portent sur l'application des deux résolutions précédentes. La Nouvelle Association appuiera cette mise en œuvre notamment au moyen de la diffusion d'informations. Elle appelle l'attention sur le fait que ces quatre résolutions ne décrivent pas les femmes uniquement comme victimes de conflits et de violences, mais également comme des actrices cruciales dans les domaines de la résolution des différends, de la prévention et la consolidation de la paix.

10. En sa qualité d'organisation féminine au Japon ayant l'expérience vécue de la tragédie du bombardement atomique, la Nouvelle Association des femmes japonaises a toujours été un avocat convaincu de l'abolition des armes atomiques. Maintenant que le Président des États-Unis d'Amérique, le seul État doté de la puissance nucléaire à l'avoir utilisée, s'est engagé en faveur d'un « monde exempt d'armes nucléaires », une grande occasion se présente de militer énergiquement en faveur du désarmement, notamment lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Un effort collectif pour abolir les armes nucléaires incitera chaque État à redéfinir sa politique de sécurité et par la suite à diminuer de façon significative ses dépenses militaires, ouvrant la voie à l'élimination de la guerre. L'abolition des armes nucléaires constitue non seulement une méthode efficace pour éviter les catastrophes, mais également un moyen de réallocation des ressources en faveur des besoins de la population.

11. Même aujourd'hui, les guerres, les conflits et l'occupation par des troupes étrangères continuent dans de nombreuses régions et les femmes s'efforcent de nourrir leur famille et d'aider la communauté en s'exposant aux risques de violences sexuelles et de violation de leurs droits fondamentaux. Dans des pays tels que le Japon, qui abrite des bases militaires étrangères, les femmes et les gens habitant à

proximité sont en danger d'agressions sexuelles et d'autres crimes odieux de la part du personnel militaire tout en souffrant du bruit intolérable des avions. La Nouvelle Association des femmes japonaises, organisation non gouvernementale d'un pays dont la Constitution rejette la guerre, engage instamment le Gouvernement du Japon à s'appuyer sur les principes pacifiques consacrés par sa Constitution dans sa diplomatie, tout en espérant que d'autres pays imiteront l'exemple des pays d'Amérique latine qui ont incorporé la clause de paix dans leur législation pour réaliser un monde sans guerre.

12. La Nouvelle Association des femmes japonaises invite les États Membres lors de la cinquante-quatrième session à :

- a) S'engager à respecter les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité et d'adopter des mesures concrètes pour les appliquer;
 - b) Respecter dans les politiques relatives à la diplomatie et à la sécurité le principe d'égalité entre les sexes et augmenter la représentation des femmes aux postes de direction;
 - c) Réduire de façon substantielle les dépenses militaires et transférer les ressources destinées à la sécurité sur le plan militaire à la sécurité humaine et aux activités visant à réaliser les objectifs du Millénaire;
 - d) Faire confiance aux moyens pacifiques pour la résolution des différends. Rappelant que la première résolution adoptée par l'Assemblée générale [Résolution 1 (I)] portait sur l'abolition des armes nucléaires, les États Membres, lors de la cinquante-quatrième session, devraient insister pour que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 produise des résultats concrets et pour que des négociations soient entamées en faveur d'un traité international interdisant les armes nucléaires.
-